

DISTRICT CÔTE D'OPALE DE FOOTBALL
Procès-Verbal de la Commission Gestion des Compétitions

Réunion par échanges de courriels

Date : 10 Juillet 2026

La Commission des Compétitions du District Côte d'Opale s'est réunie par échanges de courriels le 10 juillet 2026.

Membres consultés : Lionel Carpentier, Jean-Claude Dagbert, Maxime Desombres, Claude Fournier, Sylvain Lemaître, Stéphane Mille, Freddy Playe, Franck Poret, Patrick Queniart, William Vimeux

Afin de prendre en considération les dernières informations communiquées par les clubs concernés, la Commission décide de publier un procès-verbal complémentaire actant les décisions suivantes :

- Il est pris acte du refus d'accession de **PAYS DE LA LYS 4** en Séniors D5. L'équipe demeure engagée en Séniors D6.
- Il est également pris acte du non-réengagement de **LYS AA FC** en Séniors D2 (mail du 03 Juillet 2026). Le club a fait connaître sa volonté de se réengager uniquement en Séniors D5 et en Séniors D7.
 - **HECQUES-HEURINGHEM FC 1**, meilleur 3ème restant de D3 ($30/18 = 1,66$), accède en Séniors D2.
 - Par enchaînement, **FRUGES AS 1** ($30/16 = 1,875$) accède en Séniors D3.
 - Une place étant ainsi libérée en Séniors D4, **BALINGHEM AS 1** est proposé au repêchage.
 - La Commission prend acte du refus de **BALINGHEM AS 1** d'accepter ce repêchage.
- Il est pris acte du non-réengagement de **LYS AA FC** en Séniors D4.

La Commission regrette que certains clubs ne fassent connaître leur décision de ne pas se réengager ou de refuser une accession que tardivement. Ces décisions déstabilisent la réorganisation sportive des autres clubs et peuvent compromettre leurs possibilités de maintien ou d'accession.

Le présent procès-verbal complète les décisions précédemment publiées et sera diffusé aux clubs concernés.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (article 152 des Règlements Généraux du District), sous réserve également des interventions des clubs quant à l'expression de leurs vœux futurs.

Pour la Commission des Compétitions

Le Président de la Commission,

William Vimeux